



POUR LE DROIT
À LA COMMUNICATION

LE CHRONO SCOPE

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

N° 129

Mars - Avril 2026



Augmentez les salaires ! C'est maintenant !

L'année 2025 est derrière nous et force est de constater que les salariés ont réalisé un petit exploit en permettant d'atteindre les objectifs de résultats pourtant ambitieux.

A cet égard, les félicitations du Président sont les bienvenues mais chacun attend légitimement une concrétisation plus financière ! L'année 2026 démarre fort avec un résultat de plus de 7 Millions d'euros pour le seul mois de janvier !

La CGT porte donc des revendications ambitieuses (ci-contre) et vous rendra compte de l'évolution des discussions en continue.

Dans ce numéro vous lirez :

- page 2: un article sur la transparence des rémunérations que la CGT revendique et qui sera bientôt réalité ; un tableau sur les évolutions concernant la subrogation en lien avec l'ancienneté à Chronopost.

- page 3: une synthèse plutôt glaçante de l'ONG Human Right Watch sur l'état de la démocratie mondiale et bien sûr .

- page 4: **le calendrier 2026 de la paie à Chronopost !**



NAO sur les salaires

Les principales propositions de la CGT

Dans un contexte d'inflation modérée, la CGT reste ambitieuse.

✓ Salaire:

Salaire minimum à 2000 euros brut. Subsidiairement, la CGT revendique une augmentation générale de 50 euros.

✓ Prime froid:

Mise en place de la prime dite Froid

✓ Fiches métier:

Définir les niveaux des nouvelles fiches métiers (confirmé, experts, ...).

✓ 13ème mois:

Intégrer la prime d'ancienneté dans le 13ème mois.

✓ Revalorisation des métiers

à commencer par les RSA, les vigistes et RGA des hubs, ...

✓ Augmentation de la prime "dimanche" et "zone réservée"

✓ Ancienneté:

Création d'un palier de prime d'ancienneté à 25 ans et extension des jours d'ancienneté aux cadres.

Pour les Services clients :

✓ Augmentation de la prime de présentisme à 350 euros annuel avec division en 2 semestres y compris pour les analystes performances.

✓ Augmentation de la prime langue en lien avec les niveaux de la CCNT et extension aux REQ et analystes performance.

✓ Prévoir un niveau AM dans les fiches métiers pour les experts à commencer par les « cellules ».

Pour les DOM :

✓ La revalorisation du ticket transport ou de la prime vie chère de 20 euros

✓ La revalorisation de la prime trimestrielle des Opérateurs Internationaux à 310 euros.

✓ L'embauche en CDI de Chauffeurs Livreurs

✓ Reconnaissance du lundi gras en férié DOM (lundi 12 février)



La CGT vous tiendra informé en temps réel de toutes les réunions de négociations, notamment celle du 19 mars sur le calcul de l'intéressement.



Subrogation / Maintien du salaire

Ce qui a changé à Chronopost !

L'absentéisme étant sensiblement plus important chez les salariés ayant moins de 5 ans d'ancienneté, la Direction de Chronopost a souhaité modifier le dispositif de maintien de salaire en arrêt de travail à compter du 1er septembre dernier.

Tous les arrêts entraînant des indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) sont concernés, que ce soit la maladie, les accidents du travail ou de trajet, maladie professionnelle, paternité, maternité, ...

A noter qu'à partir de 90 jours d'arrêt de travail, le dispositif de prévoyance de la mutuelle prend en charge le complément employeur, y compris pour les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté.

	Salariés ayant moins d'un an d'ancienneté	Ancienneté comprise entre 1 an et 5 ans	Ancienneté supérieure à 5 ans
Modalités pratiques	IJSS versées directement au salarié	IJSS perçues par Chronopost et reversées ensuite au salarié avec complément employeur.	IJSS perçues par Chronopost mais versées par anticipation au salarié avec complément employeur.
Rémunération	Décalée dans le temps. Pas de complément employeur	Rémunération à 100% mais décalée dans le temps.	Rémunération maintenue à 100% sans décalage.



Prime exceptionnelles, augmentations individuelles, Chrono Awards :

La CGT exige plus de transparence !

La fin de l'opacité, c'est pour bientôt ?

Récemment sur Roissy la CGT a dénoncé l'opacité autour des conditions d'attribution d'une prime exceptionnelle dont ont bénéficié au compte-goutte certains salariés. Aucune information n'a été préalablement donnée aux représentants du personnel et à fortiori aucun critère d'attribution. Evidemment ce type de pratique obscure ne peut que créer de la suspicion et des tensions dans les équipes. Entre les augmentations individuelles subjectives et les primes exceptionnelles distribuées dans le secret de la direction, l'arbitraire peut vite prendre le pas sur l'objectivité et la justice sociale.

Mais le vent tourne, d'ici le printemps 2026, la France doit retranscrire dans son droit la directive européenne sur la transparence des rémunérations. Pour la CGT ce n'est pas qu'une simple mise en conformité technique mais une victoire et un levier pour l'équité et l'égalité.

Concrètement, quels changements pour les salariés ?

- L'employeur va avoir une obligation d'information des salariés et de transparence sur les salaires moyens ce qui permettra aux salariés de se comparer.
- L'opacité actuelle autour des augmentations individuelles et des primes exceptionnelles

devra faire place à la fixation préalable de critères objectifs vérifiables.

- La charge de la preuve sera inversée et ce ne sera plus au salarié de prouver une discrimination mais à l'employeur de démontrer objectivement qu'il n'y en a pas.



HUMAN
RIGHTS
WATCH

Human Right Watch alerte : Une récession démocratique mondiale sans précédent !

Le rapport annuel de Human Rights Watch (Rapport mondial 2026), publié aujourd'hui le 4 février 2026, dresse un bilan alarmant de la situation des droits humains dans le monde.

L'ONG souligne que le système international de protection des droits de l'homme est "en danger" et que 72 % de la population mondiale vit désormais sous des régimes autocratiques. Pour la première fois le HRW place les Etats-Unis au côté de la Chine et de la Russie comme puissances affichant un "mépris ouvert" pour les normes internationales.

Voici les principaux points à retenir :

1. États-Unis : La dérive autoritaire

Le rapport consacre une large part au second mandat de Donald Trump, décrivant un "assaut généralisé" contre les piliers de la démocratie américaine. HRW dénonce :

- Le déploiement d'agents fédéraux masqués pour des raids violents contre les

immigrés (36 décès en 2025 début 2026 en détention).

- Des attaques contre les droits reproductifs et la santé (Planned Parenthood).
- Une politique étrangère marquée par un mépris du droit international.

2. Proche-Orient : Escalade et crimes de guerre

Israël et Palestine : HRW dénonce une escalade des actes d'extermination et de nettoyage ethnique contre les Palestiniens, ainsi que l'utilisation de la famine comme arme de guerre à Gaza

Iran : Le pays traverse une crise profonde avec des exécutions à une échelle inédite depuis les années 80 et une répression sanglante des manifestations

3. Russie/Chine

En Russie l'espace civique a été totalement verrouillé pour soutenir l'effort de guerre. La Russie a basculé dans un régime de répression de masse et systématique. Le nombre de prisonniers politiques a explosé.

L'espace numérique est surveillé et l'usage du VPN considéré comme circonstance aggravante. La « guerre » aux minorités et aux droits des femmes s'est intensifiée. Crimes de guerre en Ukraine et usage routinier de la torture, Russification forcée, mobilisation des détenus.

En Chine, le rapport d'HRW décrit un durcissement spectaculaire du contrôle idéologique : Une répression transnationale. Pékin ne se contente plus de museler la contestation à l'intérieur de ses frontières, il traque désormais les dissidents à l'étranger. Le rapport évoque également l'extinction des dernières libertés à Honk Kong, la répression contre les Ouïghours et les Tibétains ou le contrôle numérique social automatisé

Le rapport conclut que la Russie aux côtés de la Chine et du nouveau gouvernement américain, forment désormais un bloc qui cherche activement à démanteler le système international des droits humains tel qu'il a été construit après 1945.



Journée internationale de luttes pour le droit des femmes



La **CGT-FAPT** engagée pour
le service public de la communication



CULTURE

Livre

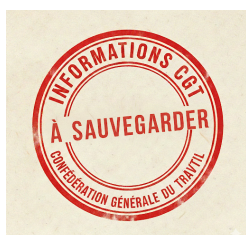
"Temporaire"

Comment Manpower et McKinsey ont
inventé le travail précaire?

de Louis Hyman



En 1933, Marvin Bower, ancien de la Harvard Business School, rejoint à Chicago (Illinois) la jeune société McKinsey. En quelques années, il la propulse au sommet du conseil en "stratégie moderne", devenant l'indispensable conseiller des grands patrons. En 1948, à Milwaukee (Wisconsin), Elmer Winter crée l'agence d'intérim Manpower qui, malgré son nom, recrute surtout des femmes, divorcées ou veuves, qui ont besoin de gagner leur vie. Toute une frange de travailleurs fragiles socialement – femmes, immigrés, Afro-américains...



Calendrier 2026 de la paie à Chronopost

Voici un tableau des 9 mois restant pour 2026 avec les dates limites pour les demandes d'acomptes ainsi que les dates de virement des acomptes et de la paie.

Calendrier paie 2026										
	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Date limite demande acompte (avant 12h)	Mar 10	Ven 10	Lun 11	Mer 10	Jeu 9	Mar 11	Jeu 10	Lun 12	Mar 10	Jeu 10
Date virement Acompte	Ven 13	Mer 15	Ven 15	Lun 15	Mer 15	Ven 14	Mar 15	Jeu 15	Ven 13	Mar 15
Date virement paie	Lun 30	Mer 29	Jeu 28	Lun 29	Jeu 30	Ven 28	Mar 29	Jeu 29	Ven 27	Mer 30



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
 Adresse :

 Code Postal : Ville :
 (facultatif) Téléphone perso : pro :
 Grade/ Classification : Métier :
 Service/Bureau (nom et adresse) :

